AR Prefecture
024-200040400-20230711-2023_125-DE
Reçu le 18/07/2023

Communauté de Communes du Périgord Ribéracois

Délibération du Conseil Communautaire
****

Le 11 juillet 2023, le conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Montagrier sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 04 juillet 2023 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	35	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul – Bernadette Bazinet – Janick Laville – Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Monique Boineau-Serrano – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Corinne Ducoup – Philippe Bogaert – Alfred Gonnard – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond -Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Clément Lemercier – Gilles Mercier – Nicolas Platon – Laurent Casanave –Christine Laurent - Romain Perruchaud – Jean-Pierre Chaumette – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël de Luca – Gérard Caignard – Fabrice Boniface – Philippe Dubourg – Priça Mortier – Pierre Janaillac – Joëlle Saint Martin – Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléants présents	2	Dominique Foulon pour la commune de Grand-Brassac Frédéric Queyret pour la commune de Saint André de Double
Titulaires absents	23	Christine Berthé – Lisa Boyer – Jean-Pierre Prunier – Michel Desmoulin – Yves Mahaud – Philippe Boismoreau – Joël Constant – Géry Denis – Catherine Bezac-Gonthier – Dominique Caillou – Catherine Esculier – Bernard Saint Martin – Philippe Chotard – Christophe Rossard – Pierre Guigné – Francis Duverneuil – Brigitte Pourtier – Jean-Claude Arnaud – Julie Bordet – Denis Ferrand – Edwige Badel – Marion Lafaye – Régis Defraye
Procurations	13	Lisa Boyer à Alfred Gonnard Michel Desmoulin à Monique Boineau-Serrano Yves Mahaud à Murielle Cassier Joël Constant à Bruno Limerat Géry Denis à Francis Lafaye Catherine Bezac-Gonthier à Nicolas Platon Dominique Caillou à Romain Perruchaud Catherine Esculier à Christine Laurent Christophe Rossard à Jean-Pierre Chaumette Brigitte Pourtier à Ludovic Gillaizeau Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet Edwige Badel à Pierre Janaillac Régis Defraye à Pascal Devars

AR Prefecture
024-200040400-20230711-2023_125-DE
Reçu le 18/07/2023

DELIBERATION N° 2023 / 125 : (Code Nomenclature /7.10)
DATE : 11 JUILLET 2023
RAPPORTEUR : Francis Lafaye
OBJET : SDE - changement du tarif des audits énergétiques et convention de participation

La Communauté de communes du Périgord Ribéracois est compétente en matière d'habitat d'intérêt communautaire. Elle développe notamment des actions par le biais de son adhésion au Service Energies du SDE 24, dans le cadre de la convention Paquet Energie, renouvelée le 15 avril dernier, pour trois ans.

Dans la mise en œuvre de cette politique et en réponse préalable aux objectifs de notre futur Programme Local de l'Habitat, notamment l'Axe 3, Action 7 relative à la réhabilitation et la remise à niveau du confort du parc existant (privé et communal) des actions sont menées.

Ainsi, dans la poursuite des priorités du territoire, la question de la rénovation énergétique des logements est primordiale. En ce sens, lors de la commission de l'Aménagement de l'Espace du 9 mars 2021, portant exclusivement sur la politique Habitat, la réalisation de diagnostics énergétiques proposés par le SDE (Syndicat Départemental d'Energies) a été étudiée.

L'objectif de ces diagnostics est de mesurer tant qualitativement que financièrement les travaux d'amélioration de l'habitat, avec une accentuation sur la rénovation énergétique.

Sur la base des besoins identifiés, cet audit permettra de dresser une proposition chiffrée et argumentée de programme(s) d'économie d'énergie pour nous amener à décider des investissements appropriés en corrélation avec les objectifs de performance énergétique qu'aura pu se fixer notre collectivité.

Lors de la commission Aménagement de l'Espace du 20 mars 2023, celle-ci a souhaité reconduire l'action des audits énergétiques des logements communaux. A l'issue de la sollicitation auprès des communes, 5 logements ont été retenus pour en bénéficier :

→ Nanteuil Auriac de Bourzac : 2 logements
→ Ribérac : 2 logements
→ Saint-Sulpice-De-Roumagnac : 1 logement

L'audit énergétique sera réalisé par le bureau d'étude spécialisé ENERGIO choisi lors d'une consultation organisée par le SDE 24. D'un coût initial de 960 € TTC, le SDE a réévalué début 2023 le coût des audits à 1 034.25 €. L'audit sera ensuite facturé de la manière suivante.

AR Prefecture
024-200040400-20230711-2023_125-DE
Reçu le 18/07/2023

La CCPR participera financièrement, pour moitié, à la réalisation de ce diagnostic.

Commune	Surface chauffée	Nombre d'audit	Prix de l'étude TTC	Participation SDE	Participation CCPR	Reste à charge de la commune
Logement 1 **Nanteuil Auriac de Bourzac**	75 m²	1	1034.25 €	517.11 €	258.57 €	258.57 €
Logement 2 **Nanteuil Auriac de Bourzac**	100 m²	1	1034.25 €	517.11 €	258.57 €	258.57 €
Logements 1 et 2 **Ribérac**	40 m² et 92 m²	1	1034.25 €	517.11 €	258.57 €	258.57 €
Logement 1 **Saint Sulpice de Roumagnac**	115 m²	1	1034.25 €	517.11 €	258.57 €	258.57 €

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Donne un avis favorable à la réalisation des audits énergétiques sur les 5 logements communaux ;
- S'engage à faire accompagner le bureau d'études lors de la visite du site par les élus et agents identifiés comme personnes-ressource dans le questionnaire à remplir ;
- S'engage à participer à la réunion de restitution,
- Conventionne avec chaque commune concernée pour permettre la refacturation de la part commune ;
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces à venir concernant ce dossier.

AR Prefecture
024-200040400-20230711-2023_125-DE
Reçu le 18/07/2023

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS POUR EXPEDITION CONFORME

Décision du Conseil Communautaire :
Votes pour :
Votes contre :
Abstentions :

Le Président de la Communauté
de Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet

Le secrétaire de séance du 11 juillet 2023
Jean-Marcel Beau